



## EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### BP MONTEUR EN INSTALLATIONS DU GENIE CLIMATIQUE ET SANITAIRE

#### **PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ REQUIS :**

\* Etre titulaire du CAP Monteur.se en Installations Sanitaires ou du CAP Monteur.se en Installations Thermiques.

#### **MODULATION DU PARCOURS DE FORMATION :**

\* Selon la qualification du candidat ;  
\* Selon les besoins spécifiques du candidat (handicap).

#### **OBJECTIFS :**

Le Brevet Professionnel se prépare en 2 ans après un CAP et permet d'acquérir un niveau de qualification plus élevé (niveau Bac).

A l'issue de sa formation, le titulaire du BP Monteur en Installations du Génie Climatique et Sanitaire est capable de :

- Réaliser les réglages, les tests nécessaires et la mise en service d'une l'installation,
- Réaliser le diagnostic, la maintenance corrective de tout ou partie d'un système climatique et sanitaire,
- Organiser son intervention,
- Mettre en œuvre les réseaux fluidiques aux équipements.
- Intégrer le monde professionnel par l'apprentissage ;
- Valider un diplôme de niveau 4 (BP) ;
- Envisager une poursuite d'études.

#### **MODALITÉS D'ÉVALUATION :**

- Contrôle en Cours de formation et épreuves ponctuelles.

(Arrêté du 14 mars 2014 portant création de la spécialité « monteur en installations du génie climatique et sanitaire » du brevet professionnel et fixant ses modalités de délivrance. (JORF n° 0079 du 03 avril 2014-Valable jusqu'au 31-12-2028-Certifié par le MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE- RNCP38726 -

#### **MODALITÉS D'INSCRIPTION :**

- \* Lettre de candidature pour les apprentis de la MFR ou Entretien avec le Directeur pour les candidats extérieurs,
- \* Remise du dossier d'inscription,
- \* Recherche d'une entreprise pour signer un contrat d'apprentissage,
- \* Délais d'accès à la formation selon la réglementation.

#### **TARIFS :**

\* **Coût de la formation :** gratuité des frais de scolarité pour les apprentis.  
Prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences).

\* **Possibilité d'internat ou de demi-pension**

#### **Tarifs 2024 / 2025**

• **Demi Pension : 1 066 € pour l'année**

Participation OPCO : 195 €  
(15 € par semaine x 13 semaines)

**Reste à charge des familles :**

**871 € pour l'année, soit 67 € par semaine**

• **Internat : 2 223 € pour l'année**

Participation OPCO : 663 €  
(24 € pour les nuits + 27 € pour les repas  
soit 51 € x 13 semaines)

**Reste à charge des familles :**

**1 560 € pour l'année, soit 120 € par semaine**

\* **Frais d'adhésion à l'association : 100 €**

#### **ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPEES :**

- \* Accompagnement individualisé des apprentants en situation de handicap,
- \* Référent H+ présent dans l'établissement,
- \* Tous les locaux sont accessibles aux PMR.



### MÉTHODES MOBILISÉES :

- \* Pédagogie de l'alternance spécifique aux MFR liée au vécu en milieu professionnel,
- \* Accompagnement social, scolaire et professionnel individualisé.

### DURÉE :

- \* Formation rémunérée (Cf. Grille de rémunération Convention Collective du Bâtiment) en apprentissage sur 2 ans
- \* 13 semaines en CFA x 2
- \* 34 semaines en entreprise x 2

### CONTENU DE LA FORMATION :

- \* **Enseignement général** : 296 heures (français, histoire géographie, CMC, mathématiques, sciences, anglais)
- \* **Enseignement professionnel** : 614 heures (technologie professionnelle et générale, travaux pratiques, alternance, dessin technique et lecture de plans )

**soit 910 heures de formation**

### INDICATEURS 2024

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/>

- \* Taux de réussite : 75 % (3 admis sur 4 présentés)
- \* Taux de rupture 2024 : 7.14 %
- \* Taux d'insertion 2023 :
  - Poursuite Etudes : 25 % - Emploi : 75 %
- \* Taux de satisfaction :
  - Apprenants : 75 % / - Famille : 92.7 %
  - Entreprise : 95.2 %

### PASSERELLES ET DEBOUCHES :

Le BP Monteur en Installations du Génie Climatique et Sanitaire atteste d'un niveau de compétences générales et professionnelles permettant au titulaire du diplôme de :

- s'insérer professionnellement comme ouvrier professionnel,
- poursuivre sa formation initiale dans une formation complémentaire ou supérieure (1ère baccalauréat professionnel ou brevet professionnel ou BTS),
- évoluer vers des niveaux de qualification supérieure, notamment dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

**Poursuite d'Etudes à la MFR** : aucune

### Autres possibilités de poursuite d'études :

#### Brevet Professionnel :

Installateur, dépanneur en froid et conditionnement d'air,  
Monteur.se en Installations des systèmes énergétiques et climatiques,

**Bac Pro** : Technicien.ne en installations des systèmes énergétiques et climatiques,

#### Brevet de Technicien Supérieur :

Bâtiment

### RESPONSABLE DE LA FORMATION :

Hervé PUJADE WILL  
(herve.pujade@mfr.asso.fr)